

HABITAT & COLLECTIVITES LOCALES N°11

Informations du 17 au 23 juin 2006



REPONSES MINISTÉRIELLES

Estimation des domaines sur l'achat de foncier destiné à la construction de logements sociaux

La valeur vénale d'un bien immobilier correspond au prix le plus probable auquel ce dernier pourrait se vendre dans un lieu et à un moment déterminés. France Domaine détermine, en particulier, la valeur vénale du bien à partir des mutations les plus récentes intervenues dans un même secteur géographique et portant sur des actifs similaires(...). En outre, l'article 23 de la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 a allégé les formalités pesant sur les collectivités consultantes, tout en maintenant une nécessaire transparence des opérations immobilières. C'est ainsi qu'une simple obligation de délibérer au vu de l'avis de France Domaine remplace désormais la décision expresse de passer-outre exigée antérieurement des consultants qui entendaient poursuivre une opération immobilière en retenant des conditions financières supérieures à l'évaluation domaniale...

Sénat - 2006-06-15 - Réponse ministérielle N° 19697

<http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ051019697>

Loi no 2001-1168 du 11 décembre 2001

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ECOX0100063L>

Dépenses d'impayés eau/énergie - Prises en charge

L'article 65 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a prévu le transfert aux départements des fonds d'impayés eau/énergie qui relevaient précédemment de la compétence de l'État en application de l'article 261-4 du code de l'action sociale et des familles. Les dépenses d'impayés eau/énergie sont désormais prises en charge par les fonds de solidarité pour le logement qui sont gérés par les départements...

Assemblée Nationale - 2006-06-20 - Réponse Ministérielle N° 36331

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q12/12-36331QE.htm>

Loi n° 2004-809 du 13 août 2004

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=INTX0300078L>

Modalités d'élaboration des plans locaux d'urbanisme - Information des personnes publiques associées

La loi n'impose aucune modalité particulière quant à la forme que revêt l'association des personnes publiques associées aux travaux d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU). Celles-ci sont librement fixées avec le maire. L'avis de la chambre d'agriculture, en tant que personne publique associée, est donc sollicité suite à la décision de l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme par le conseil municipal. L'Institut national des appellations d'origine (INAO) et le centre de la propriété forestière n'ont pas, contrairement à la chambre d'agriculture, le statut de personne publique associée...

Sénat - 2006-06-15 - Réponse ministérielle N° 19754

<http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ051019754>

REVUE DU WEB

La construction en 2005 : la prospérité du logement se confirme

Comme en 2004, le bâtiment doit sa bonne tenue au logement. Si l'année 2004 avait été caractérisée par un niveau exceptionnel de mises en chantier, l'année 2005 dépasse encore ces résultats, avec 410 000 logements. C'est ainsi la meilleure année depuis 25 ans. Les autres secteurs de la construction progressent plus modestement. La production neuve du bâtiment non résidentiel s'accroît légèrement : + 0,4 % en volume. Le dynamisme de la commande privée est contrebalancé par le fléchissement de la commande publique, qui avait atteint un niveau record en 2004. L'ensemble des travaux d'entretien-amélioration est en hausse de + 1,5 %, comme l'année précédente. Cette activité est soutenue par le maintien de la TVA à taux réduit et les facilités d'accès au crédit. La construction crée des emplois salariés pour la neuvième année consécutive (49 000)...

INSEE - 2006-06-20

<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1083/ip1083.html>

REVUE DU WEB (suite)

CIDOL : quatre priorités pour améliorer l'offre de logements

Le Comité Interministériel pour le développement de l'offre de logements (CIDOL) s'est fixé quatre priorités visant à : améliorer l'accès au logement des jeunes - accélérer la réalisation du programme de logements d'urgence et d'insertion (notamment en mobilisant la Sonacotra) - créer 5 000 places en résidence hôtelières à vocation sociale et enfin mobiliser les terrains de l'Etat pour augmenter l'offre de logements...

Ministère Logement - [Document complet](#) - Juin 2006

Informations signalées et commentées par Guy Lemée <http://www.inventaires.fr> via la liste de diffusion (accès libre et gratuit) : <http://fr.groups.yahoo.com/group/logementsocialeconomielocale/>

Ce bulletin d'informations est édité en collaboration avec ACRD, société éditrice d'**IDVO** - Veille juridique et documentaire des Collectivités territoriales ([IDVO/"Informations légales"](#))

La diffusion de ce bulletin d'informations reste couverte par les droits du copyright.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter Guy Lemée, Directeur du cabinet *Inventaires* (<http://www.inventaires.fr>) à l'adresse courriel : contact@inventaires.fr

© 2008 *Inventaires* - Tous droits réservés